

Conclusions 2019 du département du Travail des États-Unis

sur les pires formes de travail des enfants

Mali

En 2019, le Mali a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a alloué 350 000 dollars des États-Unis aux efforts de lutte contre la traite, notamment pour la formation des juges, des procureurs, de la police et des membres de la société civile à la loi de lutte contre la traite du Mali. Le gouvernement a également publié des données sur les efforts en matière de répression, notamment le nombre d'inspections du travail effectuées et d'infractions identifiées, et a rédigé deux nouveaux projets de loi qui accroissent les sanctions pour les délits de traite et pour l'exploitation des enfants migrants. Par ailleurs, le gouvernement a publié un nouveau Code des mines interdisant l'utilisation du travail des enfants dans l'extraction minière artisanale. Toutefois, au Mali, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'esclavage héréditaire et les conflits armés. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans le secteur de l'agriculture, notamment dans la production du coton et du riz. Bien que le gouvernement ait fait des efforts appréciables dans tous les secteurs pertinents, les forces armées maliennes ont cependant recruté et utilisé 24 enfants âgés de 9 à 16 ans dans des rôles de soutien pendant au moins deux ans, en contravention du droit national. Si des enfants ont été relâchés en novembre 2019 à la suite d'un dialogue de haut niveau, il n'a pas été démontré que des responsables publics aient été punis pour les avoir recrutés ou utilisés. En outre, le droit malien interdit l'esclavage héréditaire des suites de la traite des personnes, mais il n'interdit pas explicitement l'utilisation, l'obtention ou l'offre d'enfants pour des activités illicites et il permet de sanctionner des mineurs de moins de 18 ans directement pour avoir été recrutés de force par des groupes armés. De surcroît, les moyens limités ont fortement restreint la capacité des pouvoirs publics à mettre complètement en œuvre le plan national de lutte contre le travail des enfants, et les services sociaux et de réinsertion pour les victimes des pires formes de travail des enfants sont insuffisants.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants au Mali sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que l'esclavage héréditaire et d'autres formes de travail forcé soient frappés d'interdiction pénale par la loi.	2017 – 2019
	Frapper d'interdiction pénale l'utilisation, l'obtention ou l'offre d'enfants pour la production et le trafic de stupéfiants.	2009 – 2019
	Frapper d'interdiction pénale le recrutement de mineurs de moins de 18 ans par les groupes armés non étatiques et dans tout conflit armé.	2013 – 2019

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Veiller à ce que le Code du travail fixe un âge minimum de 13 ans pour les travaux légers et précise les conditions dans lesquelles ils peuvent être effectués.	2015 – 2019
	Veiller à ce que la tranche d'âge spécifique des enfants protégés par la Circulaire interministérielle relative à la prévention, la protection et le retour en famille des enfants associés aux forces et groupes armés soit conforme aux normes internationales et que les mineurs de moins de 18 ans ne soient pas sanctionnés pour avoir été assujettis au recrutement forcé.	2009 – 2019
Application	Publier des informations sur les efforts en matière de répression, notamment le nombre d'infractions du travail des enfants constatées, de sanctions imposées pour le travail des enfants, y compris sous ses pires formes et d'amendes perçues en conséquence, et de formations sur les nouvelles lois en la matière.	2010 – 2019
	Augmenter considérablement le nombre des inspecteurs du travail pour qu'il corresponde aux avis techniques de l'OIT.	2012 – 2019
	Augmenter le financement et les ressources de l'Inspection du travail, notamment le matériel et les moyens de transport pour effectuer des inspections, surtout dans les zones éloignées du nord du pays.	2012 – 2019
	Veiller à ce que les responsables des services de répression de l'ensemble du pays reçoivent des formations supplémentaires ainsi que les moyens de transport et le matériel nécessaires pour faire appliquer comme il se doit la législation sur le travail des enfants, notamment ses pires formes.	2019
	Veiller à ce que les responsables des pires formes de travail des enfants, notamment les responsables publics, fassent l'objet de poursuites judiciaires conformément à la loi.	2013 – 2019
	Mettre en œuvre les dispositions de la Circulaire interministérielle et du Protocole signé avec l'ONU, exigeant que les enfants détenus à cause de leur association avec des groupes armés soient orientés vers les services sociaux ou des agents de protection de l'enfance de l'ONU afin qu'ils puissent bénéficier des services de réinsertion et de protection sociale appropriés.	2013 – 2019
	Veiller à ce que les responsables publics soient punis et tenus pour responsables en cas d'ingérence dans les affaires judiciaires concernant des délits relatifs aux pires formes de travail des enfants,	2019

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	notamment dans les affaires d'esclavage et de recrutement ou d'utilisation d'enfants soldats.	
Coordination	Préciser les rôles des mécanismes de coordination qui luttent contre le travail des enfants et améliorer la coordination entre les organismes pertinents.	2010 – 2019
	Veiller à ce que les organismes de coordination disposent de ressources suffisantes pour coordonner les efforts de lutte contre le travail des enfants.	2012 – 2019
Politiques gouvernementales	Veiller à la mise en œuvre du plan national de lutte contre le travail des enfants, notamment en allouant des ressources financières et humaines suffisantes.	2012 – 2019
Programmes sociaux	Renforcer les initiatives visant à supprimer les obstacles et à permettre à tous les enfants, y compris les filles et les enfants vivant dans les zones touchées par les conflits, de recevoir une éducation en éliminant les frais liés à la scolarité, en augmentant les infrastructures scolaires et le nombre des enseignants, en procurant des fournitures scolaires, et en prenant des mesures pour assurer la sécurité des enfants et des enseignants à l'école.	2010 – 2019
	Faire progresser les taux d'enregistrement des naissances pour que les enfants aient accès aux services sociaux, notamment à l'éducation.	2010 – 2019
	Veiller à ce que l'armée et les groupes armés non étatiques n'occupent pas les écoles.	2018 – 2019
	Veiller à ce que les services sociaux du gouvernement disposent de ressources et d'installations en nombre suffisant pour assurer la prise en charge nécessaire des victimes des pires formes de travail des enfants, notamment ceux qui sont impliqués dans les conflits armés.	2016 – 2019
	Mettre en place de nouveaux programmes pour s'attaquer au travail des enfants dans tous les secteurs pertinents, notamment le travail domestique, la mendicité forcée et l'exploitation sexuelle commerciale.	2009 – 2019